

SÉANCE DU 10 JUIN 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juin, le Conseil de la
exercice : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est
48 réuni à la Salle de la cantine à Vincelles sous la présidence de
Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS,
47 Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU,
Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand
RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc
VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine
LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-
Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD,
M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques
MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY,
Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette
LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES,
M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON,
Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine
CHEVAILLER, Mme Céline RAMIER (suppléante), M. Xavier
BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie
BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-
Marc ABERLENC, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra
POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD,
Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël
CHEVREY.

Date de la
convocation :
03 juin 2026

Etaient excusés : M. Jacques GELOT suppléé par Mme Céline
RAMIER, Mme Sylvie MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

4.2 PERSONNELS CONTRACTUELS

C2026-114 Création de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président,

RAPPELLE au Conseil Communautaire que l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une durée de dix-huit mois, renouvellement compris.

INDIQUE qu'une Directrice Adjointe d'accueil de Loisirs est actuellement en congé maladie ordinaire depuis maintenant 6 mois. Afin de limiter les contrats pour remplacement durant son

absence, il est proposé de créer un poste non permanent à temps plein de directeur(rice) d'accueil de loisirs.

AJOUTE que la difficulté de recrutement sur les structures que sont la Crèche de Louhans-Châteaurenaud et le Centre Multi Accueil de Cuiseaux est toujours présente depuis le ralentissement du financement des contrats aidés par l'Etat. Afin de pallier à l'absence de poste permettant d'absorber en interne les absences diverses (maladie ou autorisation d'absence ou congés annuels) des agents en poste, il convient de créer un poste non permanent à temps plein d'assistant(e) d'accueil Petite Enfance qui pourra intervenir sur les deux structures.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

CRÉE un emploi non permanent de directeur(rice) adjoint(e) d'accueil de loisirs sur les cadres d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et des animateurs territoriaux dans la limite d'un temps complet.

CRÉE un emploi non permanent d'assistant(e) d'accueil Petite Enfance sur le cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux dans la limite d'un temps complet.

AUTORISE le recrutement de contractuels pour une durée de 6 mois pour le poste sur l'accueil de loisirs et 12 mois pour le poste sur les crèches sur une période consécutive de 18 mois.

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 16 juin 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 16 juin 2026